



République Française
Département : VOSGES
Arrondissement : Épinal
ESSEGNEY - Commune

ARRÊTÉ
N° AR_002_2026

ARRETE DE CIRCULATION ET STATIONNEMENT RD32

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code de la Route, notamment les articles R417-1 et suivants et R411-5, Vu l'article R610-5 du Code Pénal,

Vu la demande du **Groupe Crayon 29 Rue Louis Jacques Thenar 71100 Chalon-sur-Saône;**

Considérant le passage d'un convois exceptionnel dans la nuit du 3 au 4 février 2026,

Considérant la nécessité d'interdire le stationnement de tous les véhicules sur la RD32 des deux côtes de la chaussée.

ARRETE

Article 1 - Le stationnement sera interdit à tous les véhicules de l'entrée à la sortie de la commune, sur la RD32 (route de Charmes, rue P. Legrand et rue de l'Europe), des deux côtés de la chaussée :

du mardi 3 février 2026 19h00 au mercredi 4 février 2026 11h00

Article 2 - Les panneaux de signalisation seront apposés pour permettre l'application des présentes disposition.

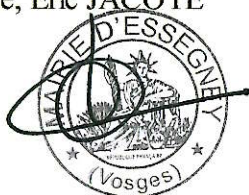
Article 3 - Tout véhicule en infraction sera enlevé aux frais du contrevenant et avis à la Gendarmerie.

Article 4 - Copie du présent arrêté sera transmise à :

- Les entreprises TRB et ID VERDE
- UT centre - Conseil Départemental des Vosges
- M, L'Adjudant Chef commandant la Brigade de gendarmerie de Charmes

Chargés, chacun en ce qui le concerne, de son exécution.

Le Maire, **Éric JACOTÉ**



Fait à ESSEGNEY, le 19 janvier 2026